

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_224B : DESSERTE FERROVIAIRE - APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT ACTUALISÉ DU GRAND PROJET SUD-OUEST

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_224B : DESSERTE FERROVIAIRE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ DU GRAND PROJET SUD-OUEST

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) comporte des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (mise à 3 voies), la création de lignes nouvelles à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, la création de deux nouvelles gares (Agen et Bressols), et enfin des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. Le projet est couvert par une déclaration d'utilité publique depuis 2016. Il représente un atout pour le développement économique de la région Occitanie dans son ensemble et permettrait d'améliorer la desserte ferroviaire entre Toulouse et Bordeaux et d'accroître la qualité des dessertes ferroviaires fines en direction d'Albi.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a affirmé son soutien de principe à une participation financière au projet GPSO sous réserve de :

- la présentation d'un plan de financement détaillé précisant les collectivités parties prenantes et les montants attendus de la part de chacune et les justifications associées ;
- l'engagement de la Région Occitanie et de l'Etat de soutenir les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Saint-Sulpice et Albi, par exemple par une inscription de ces travaux dans un futur plan rail régional ;
- l'engagement des établissements publics de coopération intercommunale du Tarn concernés par ce projet, à participer au plan de financement du projet.

Sur la base du projet de plan de financement alors transmis, la délibération susvisée précisait également que l'engagement financier prévisionnel de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le projet GPSO serait de 14,59M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages.

Par courrier en date du 22 novembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée par le préfet de région Occitanie, désigné coordinateur du projet GPSO par le Premier Ministre, pour valider un plan de financement actualisé de ce projet. L'approbation de ce plan de financement actualisé est sollicitée afin de permettre la validation de l'ordonnance de création d'un établissement public local dans les délais et modalités prévus par la loi.

Le plan de financement actualisé du projet GPSO aujourd'hui soumis à votre approbation, est ainsi structuré :

- Article 1 : Objet du présent plan de financement
- Article 2 : Estimation des coûts d'investissement et des besoins de financement

- Article 3 : Répartition du financement entre les parties
- Article 4 : Participation et engagements de la SNCF
- Article 5 : Subventions européennes
- Article 6 : Ressources fiscales
- Article 7 : Gestion des écarts et des risques
- Article 8 : Poursuite du GPSO, mise en œuvre et suivi du plan de financement

Les principales dispositions de ce plan de financement ayant un impact sur l'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont :

- La contribution sollicitée auprès de la communauté d'agglomération, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages, s'élève désormais à 13,1M€ sur 40 ans, représentant 0,34 % des coûts totaux estimés du projet GPSO (article 3).
Cela représente une baisse de la sollicitation envisagée auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de 1,49M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages, par rapport au document de travail ayant soutenu la délibération susvisée du 28 septembre 2021.
Cette baisse résulte d'une part de l'implication financière de SNCF Réseau, et d'autre part d'une évaluation haussière des recettes fiscales perçues par le futur établissement public local, et cela malgré le désengagement de certaines collectivités de la région Nouvelle-Aquitaine.
- le plan de financement précise explicitement que les recettes de péage perçues sur les tronçons du GPSO seront affectées au financement du projet GPSO (article 4).
- la création d'un établissement public local en lieu et place d'une société publique de financement, permettant aux partenaires du projet (dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois) de s'impliquer également dans les phases techniques, d'études et d'ingénierie du projet (préambule).
- le choix effectué dans le projet de loi de finances (PLF) 2022 de permettre à cet établissement public local de lever une taxe spéciale équipement pour financer une partie du projet.
Le produit de cette taxe est fixé à 24M€ par an, sa mise en œuvre étant envisagée à partir de 2023. L'assiette de cette taxe est celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, de la cotisation foncière entreprise et de la taxe d'habitation pour des locaux autres que les résidences principales « dans les [EPCI] situés à moins de 60 minutes par véhicule automobile d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse ».
Le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera ainsi concerné par la mise en place de cette taxe spéciale équipement. La charge de cette taxe d'équipement est estimée à quelques euros par an et par contribuable.
Les recettes fiscales issues de l'application de ces taxes nouvelles viendront en déduction des charges à porter par les collectivités territoriales.

Le plan de financement prend effet à sa date de signature. Les financements seront appelés par l'établissement public local susmentionné dans le cadre de conventions de financement opérationnelles à signer auprès des collectivités parties prenantes, dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'utilité publique du projet grand projet Sud-Ouest instituée par décret en Conseil d'État en date du 2 juin 2016,

VU la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 4,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois n°2021_165 en date du 28 septembre 2021 portant approbation du principe de participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au projet grand projet Sud-Ouest,

VU le courrier de sollicitation du préfet de région Occitanie en date du 22 novembre 2021,

VU le plan de financement du projet grand projet Sud-Ouest,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

3 abstention(s)

Monsieur Jean-Michel BOUAT, Monsieur Gérard POUJADE, Madame Anne-Marie ROSÉ

APPROUVE le plan de financement du grand projet Sud-Ouest annexé,

RAPPELLE les réserves émises dans le cadre de la délibération du 28 septembre 2021 portant approbation de principe d'une participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au projet grand projet Sud-Ouest, et notamment l'importance de voir consacrer des investissements sur les lignes de desserte ferroviaire fines du territoire albigeois en complément des investissements consentis dans le cadre du grand projet Sud-Ouest,

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 08/02/2022

SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_224B-DE

AUTORISE madame la présidente à signer le plan de financement du grand projet Sud-Ouest annexé et tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY